

Liste des documents pour une visite familiale/privée

Pour les personnes se rendant en Allemagne pour rendre visite à des amis ou à de la famille.

Tous les documents demandés ci-dessus doivent être présentés en version originale et une photocopie lisible. Tous les documents qui ne sont pas écrits en langue française doivent être traduits en langue allemande.

- Un formulaire de demande de visa Schengen** rempli sur [VIDEX \(Deutsch/Französisch\)](#)
- Une photo d'identité récente** (max 6 mois), en couleur avec fond blanc.
- Un passeport délivré depuis moins de 10 ans**, contenant au moins 1 feuillet encore vierge et dont la durée de validité est supérieure d'au moins 3 mois à la date à laquelle vous avez prévu de quitter l'espace Schengen + 1 copie de la page signalétique et des pages utilisées.
- Invitation émanant de la famille d'accueil**, le cas échéant (certains États membres peuvent exiger l'utilisation d'un formulaire spécifique pour la lettre d'invitation).
- Dans le cas d'une visite familiale** : preuve de l'existence de liens de parenté (fiche familiale d'état civil, par exemple).
- Preuve de l'hébergement durant le ou les séjours**
- Justificatifs de la stabilité de la situation socioéconomique** (permettant d'apprécier l'intention du demandeur de quitter le territoire des États membres avant l'expiration du visa demandé)
 - **Fonctionnaires** : acte de nomination.

- **Employés** : attestation de travail ou contrat de travail récent et fiches de salaire des trois derniers mois, attestation d'affiliation au régime national de sécurité sociale (CNSS) et autorisation de congé/de mission délivrée par un employeur ;
- **Agriculteurs** : preuve du statut, carte de l'agriculteur et dernière déclaration de revenus annuels ou titre de propriété ; **Retraités** : attestation de perception d'une pension de retraite ;
- **Retraités** : attestation de perception d'une pension de retraite ;
- **Étudiants** : justificatifs de la situation sociale ou professionnelle des parents et, le cas échéant, certificat de scolarité ou carte d'étudiant.

Mineurs

- Le consentement des parents/tuteurs légaux est exigé si le mineur voyage seul ou avec un seul des deux parents. Il est dérogé à cette règle si le parent isolé avec lequel le mineur doit voyager détient seul l'autorité parentale.
- Pour les mineurs voyageant seuls, il convient de préciser les coordonnées des parents/tuteurs légaux sur le lieu de destination.

Preuve de moyens de subsistance au cours du (des) séjour (s) sur le territoire des États membres

- Relevés bancaires des trois derniers mois ; et
- Frais couverts par l'organisation d'accueil/d'envoi (certains États membres exigent un formulaire national spécifique) ; où
- Frais couverts par un particulier (et preuve des moyens à la disposition des garants) (certains États membres exigent l'utilisation d'un formulaire national spécifique) ; ou
- Autres moyens financiers disponibles durant le séjour (relevés de cartes de crédit)

Une assurance médicale de voyage, mentionnant être valable dans tout l'espace Schengen et pour toute la durée du séjour. La couverture minimale est de 30.000 EUR, qui couvre les éventuels frais de rapatriement pour raison médicale, les frais de soins médicaux d'urgence, les frais de soins hospitaliers d'urgence et les frais de décès, pendant votre séjour.

Réservation ou billet aller-retour.

Certificat de vaccination - si applicable.